

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit,

Le 23 octobre le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire à la maison des associations de Gasville - Oisème, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

*Étaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Lochon, Goimbault, Besnard, Billard, Dassier, De La Raudière, Gautier, Rybarczyk, Sedillot
Formant la majorité des membres en exercice.*

Excusés : MM. Guéret, Soulet, Thomas, Auffray, Géroutet, Valor, Verger (conseil régional)

Assistait également à la réunion : M. Jouanneau (conseil général)

◆ Validation des dossiers ORAC

Monsieur Le Président présente des dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage.

| INTITULE DE L'OPERATION | ACTIVITE | MAITRE D'OUVRAGE | COMMUNE | COUT SUBVENTIONNABLE | TAUX | SUBVENTION | REMARQUES |
|--|------------------|---|-------------------|----------------------|------|--------------|--|
| Travaux de rénovation de la façade et achat de matériels | Coiffure | Amazone Coiffure (Mmes Damas-Brulé) | Illiers-Combray | 10 928,62 euros HT | 30% | 3 278 euros | Fonds Etat |
| Travaux de mise aux normes | Auberge-Traiteur | Auberge du Brabant (M. Serge Perney) | Bailleau-le-Pin | 28 848 euros HT | 30% | 8 654 euros | Fonds Etat |
| Reprise du matériel | Coiffure | Coiffure Noël Ballay (Mme Lydie Collin) | Fontenay sur Eure | 31 000 euros HT | 30% | 9 300 euros | Fonds Etat |
| Reprise du matériel | Garage | Garage Daviau (Noël Daviau) | Illiers-Combray | 33 334 euros HT | 30% | 10 000 euros | Subvention plafond Fonds départemental |

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré (3 contre, 1 abstention, 7 pour) :

- Approuve l'ensemble des dossiers présentés,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre les dossiers au Département pour ceux qui relèvent des fonds départementaux,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Appel d'offres Cartons d'Invitation**

Monsieur Le Président mentionne que le Pays Chartrain a lancé un appel d'offres pour la réalisation de cartons d'invitation pour les manifestations des communes et des communautés de communes. La commission d'analyse des offres a examiné les propositions de la société Copitou.com et de la société SETAEL. Après examen des offres, il est proposé de retenir la société SETAEL.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la société SETAEL pour la réalisation des cartons d'invitation,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Appel d'Offres Reproduction de Documents**

Monsieur Le Président mentionne que le Pays Chartrain a lancé un appel d'offres pour la réalisation de reproduction de documents. La commission d'analyse des offres a examiné les propositions de la société Copitou.Com. Après examen des offres, il est proposé de retenir la société Copitou. Com.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la société Copitou.Com pour la reproduction de documents,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Appel d'Offres Photocopieur**

Monsieur Le Président mentionne que le Pays Chartrain a lancé un appel d'offres pour la location d'un photocopieur en remplacement de l'actuel appareil. La commission d'analyse des offres a examiné les propositions des sociétés suivantes sur la base d'un coût annuel comparatif selon les estimations de copies suivantes (40 000 copies noir et blanc / an et 9 000 copies couleur / an) :

Société Copitou.Com : 4 046,96 euros TTC,
Société Toshiba Business Repro Centre : 2 789, 80 euros TTC,
Société Ricoh : 2 199,82 euros TTC,
Société Xerox : 2 434,20 euros TTC,
Société Dactyl Buro : 1 611 euros TTC,
Société Promosoft : 3 359,88 euros TTC,

La commission d'analyse des offres propose de retenir l'offre la moins disante, à savoir la société Dactyl Buro.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la société Dactyl Buro,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Appel d'Offres Assurance Générale Pays Chartrain**

Monsieur Le Président mentionne qu'un appel d'offres a été lancé concernant l'assurance générale du Pays Chartrain (incendie, vol, pacte auto collaborateurs,...).

La commission d'analyse des offres a examiné les propositions de deux sociétés :

MMA : 650 euros TTC et 590 euros TTC (pacte auto collaborateurs), soit 1 240 euros TTC
SMACL : 670,83 euros TTC

Après examen des propositions, la commission propose de retenir la proposition de la SMACL.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la SMACL pour un montant de 670,83 euros TTC annuel (assurance générale + pacte auto collaborateurs),
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Appel d'Offres Assurance Véhicule Pays Chartrain**

Monsieur Le Président mentionne qu'un appel d'offres a été lancé concernant l'assurance du véhicule du Pays Chartrain (206)

La commission d'analyse des offres a examiné les propositions de trois sociétés :

MMA : 368 euros TTC,
SMACL : 293,75 euros TTC
GROUPAMA : 296 euros TTC

La commission d'analyse des offres propose de retenir la proposition de la société MMA.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de MMA pour un montant de 368 euros TTC annuel,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Indemnité de missions de préfecture des agents administratifs**

Monsieur Le Président rappelle la délibération du 11 octobre 2004 attribuant une indemnité de missions de préfecture pour les agents administratifs avec un montant global de 2 286,74 euros. Monsieur Le Président propose de porter ce montant global à quatre fois le montant de base, soit 4 573,48 euros. Il rappelle que cette indemnité est attribuée selon les modalités du décret N° 97 – 1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice des missions de préfecture, que cette indemnité est versée mensuellement et revalorisée selon les textes en vigueur.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une indemnité d'exercice des missions de préfecture au cadre d'emplois des agents administratifs,
- Décide de porter le montant de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture à quatre fois le montant de base, soit 4 573,48 euros
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Fonds de Caisse Régie de Recettes**

Monsieur Le Président rappelle que le Pays Chartrain a édité un DVD du Canal Louis XIV qui sera vendu au prix de 5 euros, ce qui nécessite un fonds de caisse. Pour ce faire, la trésorerie de Chartres Banlieue demande à ce que le Pays Chartrain prenne une délibération en fixant le montant du fonds de caisse. Monsieur le Président propose le montant de 30 euros.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer un fonds de caisse pour un montant de 30 euros,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Assurance Pupitre**

Monsieur Le Président mentionne qu'un appel d'offres a été lancé pour l'assurance du pupitre de sonorisation prêté aux communes, communautés de communes et partenaires extérieurs.

La commission d'analyse des offres a examiné les propositions de deux sociétés :

MMA : proposition incluse dans l'assurance dommage aux biens

SMACL : 293,22 euros TTC

Après examen des propositions, la commission propose de retenir la proposition de la SMACL

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la SMACL pour 293,22 euros TTC,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Animations des Week – End de la Route du Blé : Financement des plaquettes de communication**

Monsieur Le Président donne la parole à Mme Ramond, 1^{ère} Vice – Présidente en charge de la Route du Blé.

Madame Ramond propose de financer les plaquettes des animations de la Route du Blé 2009 pour un montant de 1 000 euros HT avec une diffusion de 6 000 plaquettes.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de financer 6 000 plaquettes d'animation des Week – End de la Route du Blé pour un montant de 1 000 euros HT,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21 H 00

Le Président,

Les membres du bureau,